

# INFO COVID-19 SPÉCIAL PCI

CISSS de la Côte-Nord

numéro 12 | 29 juin 2020

## CAS POSITIFS CONFIRMÉS

COVID-19

29 juin 2020

Côte-Nord : 119

Québec : 55 390

Canada : 103 250

Message de l'équipe PCI

1

Notes de service | Sommaire

2

Foire aux questions | utilisation des EPI

3

Tu as des questions?

8

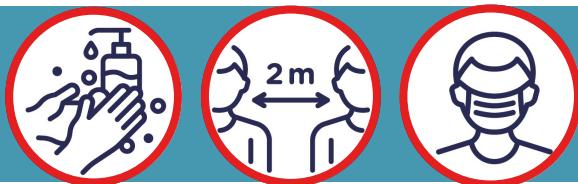
Plateformes d'information

8

Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF)

8

## MESSAGE DE L'ÉQUIPE PCI



Derrière toutes les communications adressées aux membres du CISSS de la Côte-Nord en prévention et le contrôle des infections (PCI) se trouve une grande équipe qui travaille main dans la main avec un seul but commun : assurer la protection de la clientèle et du personnel en ce temps de pandémie.

Malgré la situation actuelle hors du commun, votre équipe PCI redouble d'efforts dans la recherche et dans la mise en place de mesures sécuritaires jour après jour. Depuis le début de cette crise sanitaire, certains comités tels que le comité exécutif PCI, le SWAT TEAM EPI et le SWAT TEAM COVID-19 ont vu le jour afin de mettre en place des recommandations et ainsi répondre à plusieurs préoccupations, dont celle de la disponibilité des équipements de protection individuelle par exemple. Soutenir les bonnes pratiques en matière de PCI dans les différents milieux est notre ultime mission pour atteindre notre but.

Par ailleurs, un comité de gestion de crise clinique a été implanté pour faire face à toute situation d'éclosion. Il existe une nécessité de travailler en prévention et de se préparer à toute éventualité.

Afin de veiller à ce que les mesures ainsi que les pratiques de base soient appliquées de façon adéquate, l'équipe en PCI a donné des formations sur la COVID-19 à une grande portion du personnel, des professionnels et des médecins dans chacun des milieux. Elle a également formé des champions PCI qui sont présents dans différents milieux partout dans la région. Ceux-ci ont le rôle de vous soutenir sur le terrain et d'être le pont entre le personnel, les gestionnaires et la PCI. Ainsi, ils pourront transmettre à l'équipe de PCI tous vos questionnements, soulever certaines problématiques et amener des solutions concrètes.

En somme, la grande équipe PCI vous encourage à poursuivre vos efforts et à les interpeller en cas de besoin.

**Pour toute demande :**

**Audrey Poitras**

[audrey.poitras.09cissss@sss.gouv.qc.ca](mailto:audrey.poitras.09cissss@sss.gouv.qc.ca)

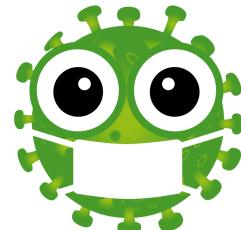
*L'équipe PCI du CISSS de la Côte-Nord*

# NOTES DE SERVICE | SOMMAIRE

Plusieurs recommandations vous sont transmises sur une base quotidienne. Toutes les recommandations du comité exécutif PCI s'adressant à tout le personnel sont disponibles dans l'[intranet](#) ainsi que sur le [site Web](#). Nous vous invitons à consulter la section COVID-19 du site Web fréquemment. **Voici la liste des notes de service émises selon les sujets :**

## CONDUITE EN CENTRE HOSPITALIER

- [Conduite lors d'une sortie d'hospitalisation](#)
- [IMGA pour procédures en clinique externe](#)
- [Tableau changements d'air par installation](#)
- [Soins personnels d'esthétique \(incluant dans les milieux de vie\)](#)



## ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

- [Port du masque chez les employés, proches aidants, médecins et usagers](#)
- [Utilisation des masques et EPI par zone](#)
- [Port adéquat du masque de procédure](#)



## ÉQUIPE EN PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS (PCI)

- [Champions PCI](#)

## AVIS À TOUT LE PERSONNEL

- [Rassemblements professionnels](#)
- [Contrôle quotidien de la santé du personnel, des bénévoles et des stagiaires](#)

## Autres notes ou affiches adressées aux gestionnaires

Reprise graduelle des rendez-vous pour les usagers de 70 ans et plus  
Algorithme service de réadaptation  
Délai de changements d'air à l'heure  
Trajectoire bloc opératoire  
Mesures PCI ophtalmologie [V2]  
IMGA chez le nouveau-né  
Accueil obstétrical  
EPI en césarienne  
Endoscopie digestive  
Port du masque chez les usagers  
Zonage Hôpital Le Royer  
Heures de repas et pauses selon les zones  
EPI pour déplacements à domicile  
Ventilateurs sur pied et climatiseurs mobiles  
EPI pour le personnel se déplaçant au domicile de la clientèle

Mesure PCI vaccination  
Outil de triage patient avant un rdv  
Organisation des soins et services pour la clientèle oncologique  
Personnel en oncologie  
Fit-test en CHSLD  
Aide-mémoire RI-RTF, RPA et CHSLD  
Retour d'une autre région sans hospitalisation  
Retour d'usagers en avion-ambulance en CH  
Précautions suggérées pour les interventions en ORL en externe  
Examens de physiologie respiratoire en contexte de COVID-19  
Salles d'urgence (observation)  
Accompagnateur pour échographie obstétricale

*Vous vous questionnez?*

*Avisez votre gestionnaire ou l'équipe PCI!*

# Foire aux questions | UTILISATION DES EPI

## Formation

### Q1 | Est-ce qu'il existe des formations en ligne sur la prévention et le contrôle des infections?

R | Oui! Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, **deux courtes formations** de base sont **fortement recommandées** par le CISSS de la Côte-Nord.

- **Formation portant sur l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire** (15 minutes) : <https://fcp.rtss.qc.ca/local/html-courses/hygiene/story.html>.
- **Formation portant sur l'utilisation de l'EPI** (10 minutes) : Cette formation s'adresse au personnel donnant des soins à moins de 2 mètres des patients présentant des symptômes respiratoires, des patients suspectés COVID-19 ou des patients COVID-19 confirmés : <https://vimeo.com/399025696>.

Également, il est possible d'accéder à des formations plus spécifiques <https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=3384> : nettoyage et désinfection des équipements de soins, prévention des infections pendant les travaux dans les établissements de santé, préparation des professionnels et gestion du matériel lors d'une intubation d'un patient infecté ou suspecté de la COVID-19, protection du personnel et gestion du matériel dans une situation de RCR d'un patient infecté ou suspecté de la COVID-19, prélèvement des échantillons nasopharyngés par écouvillonnage, stratégies pour mieux gérer votre stress et votre anxiété.

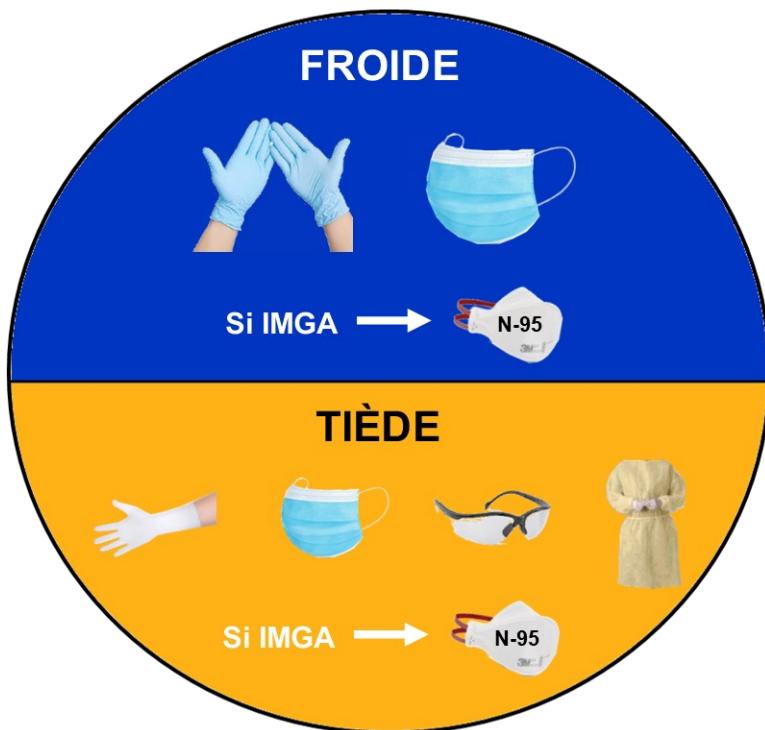
Finalement, vous retrouverez différents outils associés à plusieurs secteurs d'activité dans l'[intranet](#) et sur le [site Web](#) du CISSS de la Côte-Nord.

## Équipement de protection individuelle (EPI) par zone

### Q2 | Comment puis-je savoir quel EPI je dois porter lorsque je donne des soins à un patient?

R | L'utilisation des différents types de masques et EPI dépend de la zone dans laquelle vous travaillez. Vous devez suivre les indications inscrites sur les panneaux installés à cet effet de même que sur les affiches d'isolement.

- **ZONE FROIDE** : Le personnel donnant des soins à moins de deux mètres de l'usager doit porter un **masque de procédure** et des **gants courts** si risque de contact avec des liquides biologiques. Dans cette zone, un masque N-95 est seulement requis pour les interventions médicales générant des aérosols (IMGA) (voir question 11, page 5).
- **ZONE TIÈDE** : Le personnel donnant des soins à l'usager doit porter un **masque de procédure**, une **blouse de protection**, une **protection oculaire** et des **gants recouvrant les manches de la blouse**. Lors d'une IMGA (voir question 11, page 5), il est nécessaire de mettre un masque N-95 plutôt qu'un masque de procédure.



# Foire aux questions | UTILISATION DES EPI (SUITE)

## Q3 | Est-ce que les usagers doivent porter un EPI particulier?

**R |** Les usagers hospitalisés en « confinement » à la chambre doivent porter un masque de procédure s'ils sortent de la chambre. Pour les usagers se présentant dans une installation du CISSS pour un rendez-vous, il est fortement recommandé de porter un couvre-visage. De plus, les usagers suivants doivent obligatoirement porter un masque :

- Usager de plus de 70 ans
- Usager immunosupprimé
- Usager se présentant pour une consultation ou un examen lors duquel il y a contact étroit avec le professionnel
- Usager se présentant pour un traitement d'hémodialyse
- Usager se présentant pour un traitement en oncologie
- Usager se présentant pour un examen nécessitant l'utilisation du tapis roulant

## Masques et couvre-visage



## Q4 | Quand dois-je porter un masque?

**R |**

- Tous les employés, proches aidants et médecins qui donnent des soins, services ou soutien à **moins de 2 mètres de l'usager** doivent porter le masque de procédure en continu, et ce, dans tous les secteurs d'activités et de soins de l'organisation.
- Tous les employés et les médecins qui travaillent ou se présentent en centre hospitalier et en CHSLD qui ne donnent pas des soins, services ou soutien à moins de 2 mètres de l'usager doivent porter un masque de procédure lors :
  - ◊ De déplacements dans l'installation;
  - ◊ D'interactions avec d'autres personnes à moins de 2 mètres;
  - ◊ De réunions en présence;
  - ◊ De pauses prises à l'intérieur.
- Tous les employés, proches aidants et médecins qui travaillent ou se présentent dans les autres secteurs cliniques, de soutien et administratifs **qui ne donnent pas des soins, services ou soutien à moins de 2 mètres de l'usager** sont fortement encouragés à porter un masque artisanal ou un couvre-visage en tissu au travail lors :
  - ◊ De déplacements dans l'installation;
  - ◊ D'interactions avec d'autres personnes à moins de 2 mètres;
  - ◊ De réunions en présence;
  - ◊ De pauses prises à l'intérieur et même à l'extérieur.

## Q5 | Quelles sont les bonnes pratiques à adopter pour le port du masque de procédure?

**R |**

- Effectuez l'hygiène des mains avant d'enfiler le masque.
- Ajustez le masque sur le nez et sous le menton. Il faut absolument que le masque couvre la bouche et le nez, sans quoi la protection n'est pas adéquate :
  - a. Il n'est pas sécuritaire de le descendre sur votre menton ou dans votre cou;
  - b. Évitez de le toucher. Si vous le touchez, effectuez l'hygiène des mains.

- Changez le masque s'il est humide, souillé ou endommagé.
- Pour retirer le masque, vous devez prendre uniquement les élastiques sans toucher le devant du masque.
- Jetez le masque dans la poubelle suite à son utilisation.
- Effectuez l'hygiène des mains.

## Q6 | Quelles sont les bonnes pratiques à adopter pour le port du masque artisanal ou du couvre-visage en tissu?

**R |** Le masque artisanal ou le couvre-visage devrait :

- Être ajusté pour qu'il soit bien collé au visage (recouvrant le nez et le menton);
- Être changé dès qu'il est humide ou souillé;
- Être jeté ou nettoyé (si réutilisable) après chaque utilisation.

Pour un port en toute sécurité, vous devez :

- Laver vos mains avant et après sa mise en place;
- Éviter de toucher au masque une fois en place;
- Éviter de toucher ou de se frotter les yeux;
- Éviter de le partager avec d'autres.

Pour son entretien, vous devez :

- Le mettre directement dans la machine à laver;
- Le laver (seul ou avec d'autres articles) à l'eau chaude, puis le sécher complètement.

## Q7 | Est-ce que les masques artisanaux ou couvre-visage sont permis pour le personnel du CISSS?

**R |** Les masques artisanaux ou couvre-visage peuvent être utilisés par le personnel, seulement dans un contexte où il n'est pas en contact à moins de 2 mètres des usagers. Ils peuvent être utilisés également par les organismes communautaires partenaires du CISSS, seulement dans un contexte où les soins et services n'amènent pas un contact direct avec la clientèle (capacité de respecter la distanciation sociale de plus de 2 mètres). Toutefois, les masques artisanaux ne peuvent pas être utilisés par le personnel prodiguant des soins à moins de 2 mètres d'un usager.

## Protections oculaires



### Q8 | Est-ce que la protection oculaire peut être conservée pour voir d'autres usagers?

**R |** La protection oculaire peut être conservée au visage pour fournir des soins à plusieurs usagers en zone froide. **En présence de cas suspectés (zone tiède), tout l'équipement de protection individuelle (EPI) doit être changé et la protection oculaire doit être désinfectée entre chaque usager.**

### Q9 | De quelle manière est-il possible de réutiliser ma protection oculaire?

**R |**

1. S'assurer d'avoir à l'extérieur de la chambre ou du local un contenant propre identifié au nom du professionnel

ou un sac de plastique de type ZIPLOC (assez grand pour mettre la protection oculaire).

2. Effectuer l'hygiène des mains.
3. Retirer la protection oculaire en la manipulant par les côtés ou l'arrière et en évitant de toucher le devant.
4. Désinfecter la protection oculaire avec une lingette ou avec la solution désinfectante.
5. Au besoin, une fois le temps de contact du produit respecté (se référer aux instructions du fabricant sur le contenant), rincer avec un linge propre et de l'eau si la visibilité est compromise par le produit désinfectant.
6. Déposer la protection oculaire avec l'élastique ou la monture vers le haut dans le contenant propre ou le sac de type ZIPLOC identifié au nom du professionnel.
7. Effectuer l'hygiène des mains de nouveau.

## Blouses



### Q10 | Doit-on prioriser les blouses de protection jetables, réutilisables ou imperméables?

**R |** Selon l'approvisionnement, les blouses de protection réutilisables (lavables) seront mises à la disposition du personnel dans certaines installations selon les besoins et les recommandations du moment. Les blouses de protection jetables seront priorisées dans les unités/secteurs suivants : ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF), résidences privées pour aînés (RPA), soins à domicile (SAD), unités avec des cas confirmés

hospitalisés ou hébergés, zones chaudes aux urgences et services préhospitaliers d'urgence. Avenant qu'il n'y ait plus de blouses de protection jetables disponibles, les blouses réutilisables pourraient être distribuées dans tous les secteurs (selon les besoins).

Une blouse imperméable est requise seulement lorsqu'il y a un risque élevé que la blouse soit souillée (ex. : sang, vomissements) et non uniquement lors de production d'aérosols et de gouttelettes. Dans ces situations, les blouses jetables ou réutilisables sont suffisantes.

## Intervention médicale générant des aérosols (IMGA)

### Q11 | Qu'est-ce qu'une IMGA?

**R | IMGA à risque reconnu de transmission d'aérosols infectieux**

- Bronchoscopie;
- Intubation et extubation trachéales;
- Réanimation cardio-pulmonaire;
- Ventilation manuelle avant l'intubation;
- Aspiration des sécrétions trachéales en circuit ouvert chez un usager intubé ou trachéotomisé;
- Induction d'expectorations;
- Aspiration nasopharyngée (ANP) chez l'enfant;
- Autopsie;
- Toute intervention chirurgicale par voie naso ou oropharyngée chez un cas confirmé de COVID-19.

**IMGA à risque possible de transmission d'aérosols infectieux**

- Ventilation non invasive en pression positive via masque facial (ex. : BiPAP, CPAP);

- Trachéotomie et soins de trachéostomie.

**IMGA à risque incertain ou non documenté de transmission d'aérosols infectieux**

- Oxygénothérapie par voie nasale à haut débit (ex. : optiflow, airvo);
  - ◊ L'oxygénothérapie par masque (ex. : oxymasque) ou par lunette nasale, peu importe le débit, **n'est pas** considérée comme étant une IMGA, les précautions aériennes/contact renforcées **ne sont donc pas** nécessaires pour ces interventions.
- Procédures d'endoscopie digestive;
- Échographie transoesophagienne (ETO);
- Insertion d'un drain thoracique;
- Interventions en ophtalmologie;
- Laryngoscopie;
- Traitements par nébulisation (controversé quant à la possibilité d'augmenter le risque de transmission infectieuse).



## Congés d'hospitalisation

### Q12 | Quelle est la procédure à suivre lorsqu'un usager reçoit son congé?

R |

1. Une fois le congé signé, l'usager doit rassembler ses effets personnels et effectuer l'hygiène des mains à la sortie de la chambre. Si l'usager n'est pas en mesure de récupérer ses effets personnels, un membre du personnel récupère ceux-ci et accompagne l'usager à la sortie.
2. Si l'usager présente de la toux, s'il est suspecté ou s'il est confirmé COVID-19, il doit porter un masque de procédure dès la sortie de la chambre et jusqu'à la

sortie de l'établissement. Le masque lui sera remis par le personnel.

3. Pour les usagers suspectés ou confirmés COVID-19, un membre du personnel doit accompagner ceux-ci afin de s'assurer qu'ils touchent au minimum de surfaces. Si tel est le cas, il doit désinfecter les surfaces touchées (high-touch) en respectant les mesures de prévention et contrôle des infections.
4. L'usager doit se diriger directement vers la sortie sans faire de détour ni d'arrêt à la salle de bain. L'usager doit emprunter le bon ascenseur selon sa situation.
5. Avant de sortir de l'établissement, l'usager doit effectuer l'hygiène des mains.



## Services et soins à domicile

### Q13 | Si je dois me rendre au domicile d'un usager (soutien à domicile, DPJ, médecins), quelle est la marche à suivre?

R | Tout d'abord, si la visite n'est pas essentielle, il est recommandé de prendre **tout autre moyen** pour satisfaire les besoins de l'usager et pour assurer les soins et les services (consultation téléphonique, visioconférence, etc.).

Si la visite est essentielle, veuillez procéder au **questionnaire de dépistage de la COVID-19 avant d'effectuer la visite** comme recommandé dans la dernière mise à jour de l'Appel à la vigilance émise par la Direction de santé publique. Cela vous permettra de faire un triage des usagers.

#### **USAGERS FROIDS** (aucune suspicion COVID-19)

- Vous devez porter un masque de procédure lorsque vous êtes à moins de 2 mètres des usagers.
- Vous pouvez garder le même masque de procédure lorsque vous changez de milieux. Le masque ne doit pas être retiré puis remis au visage par la suite, vous devez le garder dans votre visage pour une durée maximale de 4 heures.

#### **USAGERS TIÈDES et CHAUDS** (suspicion COVID-19 ou COVID-19 confirmé)

- Vous devez appliquer les précautions gouttelettes/contact renforcées (masque de procédure, blouse de protection, protection oculaire, gants) lorsque vous êtes à moins de 2 mètres des usagers.
- Vous devez changer de masque de procédure entre les milieux.

#### **Usagers utilisant un BiPAP/C-PAP de façon chronique à domicile**

Puisque l'utilisation d'un BiPAP ou d'un C-PAP est une intervention médicale générant des aérosols (IMGA), vous devez effectuer vos visites en après-midi ou minimum 4 heures suivant le retrait de l'appareil par l'usager. Ainsi, vous n'aurez pas à appliquer de précautions additionnelles

aériennes/contact renforcées (masque N-95, blouse de protection, protection oculaire, gants).

### Q14 | Quelle est la marche à suivre pour les soins personnels d'esthétique en milieu de soins et pour les soins à domicile?

R | Tout d'abord, le questionnaire COVID (symptômes ou contact possible avec cas positif) doit être posé à tous les usagers la veille et le matin même du rendez-vous. Tout cas tiède ou chaud doit être reporté.

Lors du rendez-vous :

- Le professionnel doit pratiquer l'hygiène des mains avant et après le soin;
- Le professionnel doit porter un masque de procédure et une protection oculaire lors du soin;
- La zone de soins doit être propre, dépouillée de tout matériel inutile et la surface de travail doit être désinfectée avant de déposer le matériel de soins;
- Le professionnel doit s'assurer d'avoir le matériel nécessaire avant le début du soin. S'il manque un instrument pendant le soin, le professionnel doit pratiquer l'hygiène des mains et, ensuite, aller chercher l'instrument manquant;
- Si une précaution additionnelle doit être appliquée, le professionnel doit s'assurer de bien mettre l'équipement de protection individuelle selon les directives de l'équipe soignante;
- La valise de transport doit être mise sur une surface propre et à une distance raisonnable, à un minimum de 2 mètres de l'usager, pour éviter toute contamination;
- Le matériel et l'environnement doivent être bien nettoyés à la fin des soins;
- La désinfection du matériel réutilisable et de tout accessoire qui entre en contact avec la clientèle doit être effectuée avec un désinfectant approprié.

## Consignes au personnel

### Q15 | Quelles sont les consignes à respecter pour l'entrée du personnel avant le quart de travail?

R | Nous vous demandons de faire preuve de bonne foi en étant vigilant à l'apparition de symptômes compatibles aux symptômes de la COVID-19 et en prenant votre température avant votre quart de travail.

Si vous avez un symptôme parmi les suivants :

- Fièvre de 38°C ou plus;
- Toux (récente ou chronique exacerbée);
- Difficulté respiratoire;
- Perte d'odorat sans obstruction nasale, accompagnée ou non d'une perte de goût.

OU

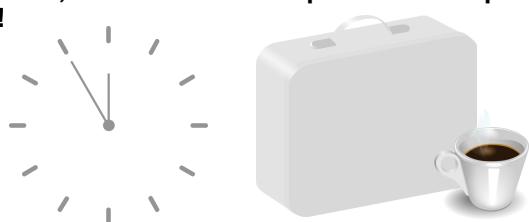
- Mal de gorge;
- Diarrhée ET au moins (1) un symptôme général : douleurs musculaires, fatigue intense, maux de tête ou perte d'appétit importante.

Dans ces situations, voici la marche à suivre :

1. Communiquez immédiatement le Service santé, sécurité et qualité de vie au travail au numéro suivant : **1 833 755-0668**;
2. Ne pas vous présenter sur votre lieu de travail;
3. Appliquez les consignes du Guide Auto-soins COVID-19.

### Q16 | Quelles sont les consignes à respecter pour les pauses du personnel?

R | Lors des pauses, vous devez effectuer une hygiène des mains rigoureuse. De plus, si vous sortez à l'extérieur, vous devez demeurer sur le terrain de l'installation. En zone chaude, vous devez vous changer avant de sortir de la zone. **N'oubliez pas de vous tenir à 2 mètres les uns des autres, même lors de vos pauses et temps de repas!**



## Période estivale

### Q19 | Puisque l'été est à nos portes, est-ce que les ventilateurs ou les climatiseurs sont permis pour les usagers?

R | Les ventilateurs sur pied et les climatiseurs mobiles sont acceptés chez la **clientèle froide** seulement. Toutefois, le flux d'air du ventilateur ne doit pas être orienté vers la porte de la chambre ni vers le visage de l'usager.

### Q17 | Quelles sont les consignes à respecter pour les heures de repas du personnel?

R | Tout d'abord, il est primordial que vous effectuez l'hygiène des mains, que vous désinfectiez les tables avec une solution désinfectante avant et après le repas et que vous respectiez la distanciation physique de 2 mètres en tout temps.

Le personnel des zones tièdes et froides doit manger dans une salle dédiée sur leur unité **ou** à la cafétéria en respectant la distanciation physique de 2 mètres. Toutefois, le personnel en zone chaude doit se changer et sortir de la zone pour manger. Il devra revêtir un nouvel uniforme à son retour.

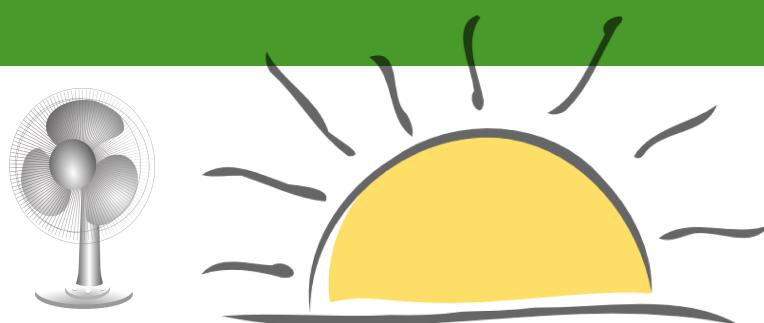
Si la logistique ne vous permet pas de sortir de la zone pour manger en zone chaude ou aux soins intensifs, le service alimentaire vous fournira un repas et vous devrez manger dans une salle dédiée de votre unité.

### Q18 | Les rassemblements sont à éviter dans la communauté, mais est-ce accepté au travail? Pour des formations, par exemple?

R | Lors de l'organisation d'une rencontre professionnelle ou d'une formation en présentiel, l'organisateur doit se questionner sur la possibilité d'effectuer celle-ci **à distance** (visioconférence, conférence téléphonique, etc.). Par ailleurs, il doit se questionner sur la valeur ajoutée de la réalisation de cette rencontre en présentiel, tant pour la clientèle que pour le personnel.

Si, à la suite de ces réflexions, il est toujours nécessaire que la rencontre ait lieu en présence, voici les consignes à respecter :

- L'organisateur doit s'assurer que l'organisation du local permet la distanciation physique de 2 mètres;
  - ◊ Si ce n'est pas possible, l'organisateur doit fournir des masques de procédure aux participants.
- L'organisateur doit s'assurer que les participants effectuent l'hygiène des mains à l'entrée et à la sortie de la salle;
- L'organisateur doit tenir un registre des présences;
- L'organisateur doit s'assurer de la désinfection des surfaces à la suite de l'utilisation de la salle.



# Tu as des questions



Afin d'être en mesure de rejoindre l'ensemble des secteurs concernés, il est de votre responsabilité de cibler des piliers pour transmettre l'information aux équipes. Les champions PCI de chaque milieu sont des membres du personnel ayant été formés pour répondre à certains besoins et pour faire le pont avec l'équipe PCI. N'hésitez pas à questionner votre gestionnaire afin de connaître le ou les champions de vos milieux. Les conseillères en PCI ont également effectué du *coaching* sur le terrain et formeront les piliers dans les différents secteurs. Le personnel doit également prendre connaissance des recommandations émises par notre organisation.

Une ligne téléphonique est disponible pour poser vos questions en lien avec vos préoccupations et enjeux personnels face à la COVID-19 et favoriser l'accès à des services de santé et sociaux pour des besoins de santé ponctuels urgents ou semi-urgents : **1 833 814-7459**.

Disponible 7 jours sur 7, de 8 h à 20 h

## PLATEFORMES D'INFORMATION

### Site Web du Gouvernement québécois

Section COVID-19 pour la population : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

### Site Web du MSSS

Section COVID-19 pour les professionnels de la santé et des services sociaux : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>

### Site Web du CISSS de la Côte-Nord

Pour tout savoir sur les informations régionales en lien avec la COVID-19 : <http://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/sante-publique/covid-19/>

### Intranet

Pour tout savoir sur les différentes actions en cours au CISSS de la Côte-Nord, les recommandations en vigueur et les directives et consignes mises en place : <http://cissscotenord.intranet.reg09.rtss.qc.ca/directions/soins-infirmiers/prevention-et-controle-des-infections-pci/coronavirus/>

### Facebook

[Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord](#) (page publique accessible à tous)

[Personnel du CISSS de la Côte-Nord](#) (groupe fermé et destiné au personnel et aux médecins)

## PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET À LA FAMILLE (PAEF)

Il est normal de vivre de l'anxiété ou des situations personnelles ou professionnelles difficiles dans un tel contexte. Vous pouvez joindre le Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) au 1 800 361-2433.



Programme d'aide aux employés et à la famille  
1 800 361-2433

MORNEAU SHEPELL